



VILLE DE GIF

COMPTE RENDU SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2020

	PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSES REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES
M. BOURNAT, maire	X		
M. CAUCHETIER, adjoint au maire	X		
Mme MERCIER, adjointe au maire	X		
M. ZIGNA, adjoint au maire	X		
Mme LANSIART, adjointe au maire	X		
M. BARRET, adjoint au maire	X		
Mme FAURIAUX, adjointe au maire	X		
M. FASOLIN, adjoint au maire	X		
Mme BAUDART, adjointe au maire	X		
M. DUPUY, adjoint au maire	X		
Mme LAVARENNE, adjointe au maire	X		
M. FAUBEAU, conseiller municipal délégué	X		
Mme RAVINET, conseillère municipale déléguée	X		
M. TOURNEUR, conseiller municipal délégué	X		
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée		X	
M. GARSUAULT, conseiller municipal délégué	X		
Mme TOURNIAIRE, conseillère municipale déléguée	X		
M. ROMIEN, conseiller municipal	X		
Mme ASMAR, conseillère municipale	X		
M. BOURIOT, conseiller municipal	X		
Mme BOUCHEROY, conseillère municipale	X		
M. NISS, conseiller municipal	X		
Mme TARREAU, conseillère municipale	X		
M. BERTON, conseiller municipal	X		
M. CLAUSSE, conseiller municipal	X		
Mme BARBÉ, conseillère municipale	X		
Mme LARDIER, conseillère municipale	X		
M. LEHN, conseiller municipal	X		
Mme NOIROT, conseillère municipale	X		
Mme LENZ, conseillère municipale	X		
M. MANIL, conseiller municipal	X		
Mme BAGUE, conseillère municipale	X		
M. DE MONTMOLLIN, conseiller municipal	X		
Mme LEROY, conseillère municipale	X		
M. HAVEL, conseiller municipal	X		



MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

- soit 35 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s,

Monsieur CLAUSSE est désigné secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

1. Bilan annuel de la politique foncière et immobilière de la commune à annexer au compte administratif 2019

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du bilan ci-annexé des acquisitions et des cessions foncières et immobilières, menées par la commune au cours de l'exercice budgétaire 2019, qui ont fait l'objet d'un échange de consentement sur la chose et le prix, et qui recouvrent les actions et opérations décidées par le Conseil municipal, en cohérence avec ses décisions et ses objectifs concernant la politique d'aménagement, le développement de l'habitat et du commerce, et la gestion et l'amélioration de la voirie,

- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2019 de la commune, ainsi que le tableau des acquisitions et des cessions effectivement réalisées.

II – PERSONNEL

1. Rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND** acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2019.

2. Tableau des emplois – Modification

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de modifier, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Type de temps	Quotité	Création de poste	Suppression de poste	Total général
Attaché	Catégorie A	Temps complet	35	1		1
Rédacteur	Catégorie B	Temps complet	35	1		1
Rédacteur principal de 2ème classe	Catégorie B	Temps complet	35	1		1
Rédacteur principal de 1ère classe	Catégorie B	Temps complet	35		-1	-1
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Temps complet	35	3		3
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Catégorie C	Temps complet	35	1		1

Grade	Catégorie	Type de temps	Quotité	Création de poste	Suppression de poste	Total général
Agent de maîtrise principal	Catégorie C	Temps complet	35	1		1
Adjoint technique territorial	Catégorie C	Temps complet	35	1		1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Catégorie C	Temps complet	35	1		1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Catégorie C	Temps complet	35	1		1
Animateur	Catégorie B	Temps complet	35	1		1
Animateur principal de 2ème classe	Catégorie B	Temps complet	35	1		1
Adjoint territorial d'animation	Catégorie C	Temps complet	35	2		2
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Catégorie C	Temps complet	35	0	-1	-1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	Catégorie C	Temps complet	35	0	-1	-1
Cadre de santé de 1ère classe	Catégorie A	Temps complet	35	1		1
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	Catégorie A	Temps complet	35	1		1
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Catégorie A	Temps non complet	31,5	1		1
Agent social principal de 2ème classe	Catégorie C	Temps complet	35	1		1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Catégorie C	Temps complet	35	0	-4	-4
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Catégorie C	Temps complet	35	5		5
Cadre de santé de 2ème classe	Catégorie A	Temps complet	35	0	-1	-1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Catégorie C	Temps complet	35	4		4
Total général				28	-8	20

- **ADOpte** ledit nouveau tableau des emplois (daté juin 2020) annexé à la délibération.

III – AFFAIRES FINANCIERES

1. Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires pour la période 2019-2023, telles que figurant dans le rapport annexé à la délibération, et du débat qui a suivi.

2. Comptes de gestion 2019 - Budget principal et budgets annexes de la régie publicitaire et de l'assainissement

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECLARE** que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la régie publicitaire et de l'assainissement, dressés pour l'exercice 2019 par madame la receveuse municipale d'Orsay, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

3. Compte administratif 2019 - Budget principal

Le Conseil municipal,

- par 30 voix pour, hors la présence de monsieur le maire,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal dont les résultats bruts s'élèvent à :

• excédent de la section de fonctionnement :	3 385 723,13 €
• déficit de la section d'investissement :	- 2 920 108,80 €

- **ARRETE** les montants des restes à réaliser qui s'élèvent à :

• recettes :	4 389 830,86 €
• dépenses :	- 3 998 600,50 €

- **CONSTATE** que le résultat net corrigé des restes à réaliser du compte administratif 2019 s'établit à :

• excédent de la section de fonctionnement :	3 385 723,13 €
• déficit de la section d'investissement :	- 2 528 878,44 €
• excédent net global d'exécution :	856 844,69 €

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget principal tel qu'il a été présenté, et correspondant au compte de gestion.

4. Compte administratif 2019 - Budget annexe de la régie publicitaire

Le Conseil municipal,

- par 30 voix pour, hors la présence de monsieur le maire,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de la régie publicitaire dont le résultat net s'élève à :

• excédent de la section de fonctionnement :	49 471,66 €
--	-------------

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe de la régie publicitaire tel qu'il a été présenté, et correspondant au compte de gestion.

5. Compte administratif 2019 - Budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal,

- par 30 voix pour, hors la présence de monsieur le maire,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement dont les résultats bruts s'élèvent à :

• excédent de la section d'exploitation :	257 736,30 €
• excédent de la section d'investissement :	77 159,54 €

- **ARRETE** les montants des restes à réaliser qui s'élèvent à :

• recettes :	59 879,20 €
• dépenses :	- 340 575,71 €

- **CONSTATE** que le résultat net corrigé des restes à réaliser du compte administratif 2019 s'établit à :

• excédent de la section d'exploitation :	257 736,30 €
• déficit de la section d'investissement :	- 203 536,97 €
• excédent net global d'exécution :	54 199,33 €

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement tel qu'il a été présenté, et correspondant au compte de gestion.

6. Affectation du résultat du compte administratif 2019 - Budget principal et budget annexe de la régie publicitaire

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 du budget principal de la façon suivante :

- 2 528 878,44 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 856 844,69 € en excédent antérieur de fonctionnement reporté,

- **PREND ACTE** que l'excédent de fonctionnement du budget annexe de la régie publicitaire sera reconduit automatiquement,

- **DIT** que la décision de reprise des résultats du budget annexe de l'assainissement sera actée lors de l'approbation du procès-verbal de transfert de compétence à intervenir entre la Communauté Paris-Saclay et la commune,

- **DIT** que ces sommes seront inscrites aux budgets primitifs des budgets concernés de l'exercice 2020.

7. Budget primitif du budget principal 2020

Le Conseil municipal,

- par 28 voix pour,

- 7 conseillères(ers) municipales(aux) ayant voté contre : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE, monsieur DE MONTMOLLIN, madame LE ROY, monsieur HAVEL,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal 2020 voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et défini de la manière suivante :

• Section de fonctionnement :

- **Dépenses** : **28 664 919,69 €**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 549 160,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	15 500 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	1 345 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 828 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	314 500,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	55 600,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 872 659,69 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00 €

- **Recettes** : **28 664 919,69 €**

<u>Recettes de l'exercice</u>	27 808 075,00 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	225 000,00 €
Chapitre 70 - Produits des services et du domaine	4 243 190,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	18 041 900,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	4 284 730,00 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	937 560,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	65 445,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	10 250,00 €
<u>002 - Excédent de fonctionnement reporté</u>	<u>856 844,69 €</u>

• **Section d'investissement :**

- Dépenses	30 985 944,30 €
<u>Dépenses de l'exercice</u>	<u>24 067 235,00 €</u>
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	2 257 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	256 800,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées	1 093 990,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	7 652 445,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	10 000,00 €
Chapitre 4541 - Opérations pour compte de tiers	150 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	12 637 000,00 €
<u>001 - Déficit d'investissement reporté</u>	<u>2 920 108,80 €</u>
<u>Restes à réaliser de 2019</u>	<u>3 998 600,50 €</u>
- Recettes :	30 985 944,30 €
<u>Recettes de l'exercice</u>	<u>24 067 235,00 €</u>
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	700 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement à recevoir	1 168 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	5 695 360,31 €
Chapitre 27 - Autres Immobilisations	444 215,00 €
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00 €
Chapitre 4542 - Opérations pour compte de tiers	150 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 872 659,69 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	12 637 000,00 €
<u>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	<u>2 528 878,44 €</u>
<u>Restes à réaliser de 2019</u>	<u>4 389 830,86 €</u>

8. Budget primitif du budget annexe de la régie publicitaire 2020

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe de la régie publicitaire 2020 voté par chapitre pour la section de fonctionnement tel que présenté ci-après :

• **Section de fonctionnement :**

- Dépenses :	96 071,66 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	25 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	71 071,66 €
- Recettes :	96 071,66 €
Chapitre 70 - Produits des services et du domaine	46 600,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	49 471,66 €

9. Budget principal 2020 - Subventions aux associations et autres organismes

Le Conseil municipal,

- par 28 voix pour,

- 7 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE, monsieur DE MONTMOLLIN, madame LE ROY, monsieur HAVEL,

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2020 des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes dont la liste et les montants figurent dans le tableau annexé à la délibération,

- **DIT** que ce tableau sera annexé au budget primitif du budget principal 2020.

10. Taux des taxes directes locales pour l'exercice 2020

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de reconduire pour l'exercice 2020 les taux appliqués en 2019 pour les taxes directes locales suivantes :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| • Taxe sur le foncier bâti | 18,98 % |
| • Taxe sur le foncier non bâti | 58,70 %. |

- **PREND ACTE** que le taux communal de 16,38 % applicable en 2019 à la taxe d'habitation est reconduit en 2020 sans vote du Conseil municipal.

11. Autorisation permanente donnée au comptable public dans le cadre du recouvrement des créances communales

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** au comptable public responsable du centre des finances publiques d'Orsay une autorisation permanente pour engager les poursuites nécessaires permettant le recouvrement de l'ensemble des titres de recettes émis par la commune. Ces poursuites pourront être engagées notamment par voie d'opposition à tiers détenteur auprès de l'employeur, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la banque du débiteur et par voie de saisie, par des actions successives ou éventuellement simultanées suivant les circonstances.

12. Zone d'Aménagement Concerté de Moulon – Transfert de garantie d'emprunt concernant la résidence étudiante « SerendiCity » au profit de la société d'Habitation à Loyer Modéré « Seqens Solidarités »

Le Conseil municipal,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **REITERE** la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total initial de 28 433 810 €, consenti par la Caisse des dépôts et consignations à la société d'Habitation à Loyer Modéré « France Habitation », devenue « Seqens » et transféré à la société d'Habitation à Loyer Modéré « Seqens Solidarités », conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation,

- **DIT** que les caractéristiques du prêt constitué de quatre lignes du prêt sont précisées dans l'annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération,

- **DIT** que la garantie de la commune est accordée pour la durée résiduelle du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- **S'ENGAGE** sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer dans les meilleurs délais au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources à ce règlement,

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

- **AUTORISE** le maire, ou son adjoint délégué, dûment habilité à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur, ou le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt.

IV – VIE SCOLAIRE

1. Accueils périscolaires, extrascolaires de loisirs, et restauration scolaire – Tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 – Modifications

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** qu'aucune facturation ne sera appliquée aux familles pour la période du 16 mars 2020 au 18 mai 2020,

- **SUSPEND**, du 18 mai 2020 au 4 juillet 2020, sa délibération du 11 juin 2019 fixant les tarifs des accueils périscolaires, de loisirs et de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 et la grille desdits tarifs,

- **DECIDE** de fixer, pour la période du 18 mai 2020 au 4 juillet 2020, les tarifs pour les accueils périscolaires, extrascolaires de loisirs et de la restauration scolaire, comme suit :

Nature de la prestation		Tarifs du 18 mai 2020 au 4 juillet 2020 (arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5cts) (hors quotient)		
		Giffois		Extérieurs (hors personnel communal)
		Modalités d'inscription	Plein tarif (€)	Plein tarif (€)
Périscolaire	Accueil périscolaire du matin de 7h 30 à 8 h 30	Tarif unitaire (maternelle et élémentaire)	3,85	Pas de formule d'abonnement
	Accueil périscolaire du soir	Tarif unitaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h30 à 18h30	5,65	Pas de formule d'abonnement
	Accueil de loisirs (centre de loisirs) mercredi matinée de 7 h 30 à 13 h 00 (sans restauration)	Tarif unitaire (maternelle et élémentaire)	9,15	Pas de formule d'abonnement
	Accueil de loisirs (centre de loisirs) mercredi journée complète de 7 h 30 à 18 h 30	Tarif unitaire (maternelle et élémentaire)	16,85	Pas de formule d'abonnement
Pause méridienne	Restauration scolaire	Tarif unitaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi	6,05	Pas de formule d'abonnement
	Projets d'accueil Individualisé (PAI), panier repas fourni par la famille	Réduction de 50 % sur le prix du repas	Réduction de 50 % sur le prix du repas	/
Pénalités	Absence de pointage (« badgeage »)		5,00	10,00
	Absence d'inscription préalable aux prestations		½ du tarif occasionnel	/
	Perte de badge		10,00	10,00
	Retard : accueil périscolaire du soir, centre de loisirs du mercredi et vacances scolaires (pénalité par enfant)		5 € par ½ h dès la 1ère ½ h	10 € par ½ h dès la 1ère ½ h

- **DECIDE** d'appliquer aux tarifs pour les accueils périscolaires, extrascolaires de loisirs et de la restauration scolaire pour la période du 18 mai 2020 au 4 juillet 2020, à l'exception des tarifs pour retard, absence de pointage, perte de badge ou pour absence d'inscription préalable, et des tarifs des extérieurs, la grille des quotients familiaux adoptée par le Centre Communal d'Action Sociale le 15 mai 2019, avec arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5 centimes,

- **DIT** que les tarifs des accueils périscolaires, de loisirs et de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 et la grille desdits tarifs fixés par sa délibération du 11 juin 2019 seront à nouveau applicables à compter du 5 juillet 2020.

2. Accueils périscolaires, extrascolaires de loisirs, et restauration scolaire – Tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil municipal,

- par 28 voix pour,

- 7 conseillères(ers) municipales(aux) ayant voté contre : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE, monsieur DE MONTMOLLIN, madame LE ROY, monsieur HAVEL,

- **DECIDE** de créer un tarif occasionnel pour l'accueil de loisirs du mercredi en matinée en période scolaire,

- **DECIDE** d'appliquer aux tarifs de l'année scolaire 2019-2020 pour les accueils périscolaires, extrascolaires de loisirs, de la restauration scolaire, et des mini séjours en centre de loisirs, à l'exception des tarifs des pénalités en cas de retard, d'absence d'inscription, d'absence de pointage ou de perte de badge, une augmentation de +2,5 %, et de les fixer comme suit pour l'année scolaire 2020-2021 :

Nature de la prestation (Abonnés = tarif annuel étalé sur 10 mois)		Tarifs 2020-2021 (arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5cts) (hors quotient)		
		Giffois		Extérieurs (hors personnel communal)
		Modalités d'inscription	Plein tarif (€)	Plein tarif (€)
Périscolaire	Accueil périscolaire du matin	Abonné : 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 30	549,25	Pas de formule d'abonnement
		Occasionnel	4,45	9,95
	Accueil périscolaire du soir	Abonné : 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30	810,35	Pas de formule d'abonnement
		Occasionnel	6,65	9,95
	Accueil de loisirs (centre de loisirs) mercredi matinée de 7h30 à 13 h 00 (sans restauration)	Abonné uniquement : tarif unique (maternelle et élémentaire)	374,55	Pas de formule d'abonnement
		Occasionnel : tarif unique (maternelle et élémentaire)	11,90	17,85
	Accueil de loisirs (centre de loisirs) mercredi journée complète (hors vacances scolaires) de 7h30 à 18 h 30	Abonné : tarif unique (maternelle et élémentaire)	690,90	Pas de formule d'abonnement
		Occasionnel : tarif unique (maternelle et élémentaire)	22,50	34,30 (uniquement si place disponible pour les enfants en dérogation scolaire)
	Accueil extrascolaire de loisirs (centre de loisirs) vacances scolaires de 8 h à 18 h 30	Occasionnel uniquement : tarif unique (maternelle et élémentaire)	22,50	34,30

Nature de la prestation (Abonnés = tarif annuel étalé sur 10 mois)		Tarifs 2020-2021 (arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5cts) (hors quotient)		
		Giffois		Extérieurs (hors personnel communal)
		Modalités d'inscription	Plein tarif (€)	Plein tarif (€)
Pause méridienne	Pause méridienne avec repas	Abonné : 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi	866,90	Pas de formule d'abonnement
		Occasionnel	7,75	11,05
	Projets d'accueil Individualisé (PAI), panier repas fourni par la famille	Réduction de 50 % sur le prix du repas	Réduction de 50 % sur le prix du repas	/
	Restauration (stages associatifs)	Occasionnel (sans quotient)	6,00	/
Pause méridienne	Restauration (personnels enseignants)	Occasionnel (sans quotient)	6,15	/
Pénalités	Absence de pointage (« badgeage »)		5,00	10,00
	Absence d'inscription préalable aux prestations		½ du tarif occasionnel	/
	Perte de badge		10,00	10,00
	Retard : accueil périscolaire du soir, centre de loisirs du mercredi et vacances scolaires (pénalité par enfant)		5 € par ½ h dès la 1ère ½ h	10 € par ½ h dès la 1ère ½ h
Mini séjours Été accueil de loisirs	Avec application du quotient familial		65,45	

- **DECIDE** de ne plus appliquer la grille des tarifs pour les extérieurs dont les enfants étaient scolarisés à Gif en 2013-2014,

- **DECIDE** d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2020, aux tarifs des accueils et des mini séjours, à l'exception des tarifs pour retard, pour absence de pointage, pour perte de badge ou pour absence d'inscription préalable, et des tarifs des extérieurs, la grille des quotients familiaux adoptée par le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année scolaire 2020-2021, avec arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5 centimes.

3. Règlement intérieur des prestations familiales relatif aux modalités d'inscription aux accueils périscolaires, extrascolaires de loisirs et à la restauration scolaire – Modifications

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les modifications au règlement intérieur des prestations familiales relatif aux formules d'inscription aux accueils périscolaires et portant sur l'intégration d'une formule « occasionnel » le mercredi en matinée,

- **ADOpte** ledit règlement intérieur modifié « juin 2020 » tel qu'annexé à la délibération,

- **DIT** que ledit règlement intérieur est d'application immédiate et restera en vigueur jusqu'à modification.

V – JEUNESSE

1. Tarifs des activités jeunesse pour l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de maintenir, pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs des activités et prestations jeunesse en vigueur jusqu'au 31 août 2020, tels que figurant dans le tableau ci-dessous,

Prestations et activités concernées	Tarifs en euros Du 1 ^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
Animations	L'unité
Nuit du cinéma	12 € 8 € (Pass giffois)
Soirée cinéma 11-14 ans	7 € 5 € (Pass giffois)
Téléthon	3 €
Fête du foot	10 €/équipe
Pass Giffois 11-25 ans	6 € Gratuité pour les membres du Conseil des Jeunes
Soirées jeunes	4 € 3 € (Pass giffois)
Course à pied colorée dite « Color Run »	5 € pour les moins de 12 ans 8 € pour les 12 ans et plus
<u>Sorties organisées</u> : sportives, culturelles et de loisirs à la journée ou à la demi-journée, par les espaces Maison du Mail et Maison de la Vallée pour les 14-17 ans (karting, bowling, paint-ball, spectacles, cinéma, base de loisirs, etc.)	De 4 € minimum à 40 € maximum selon le type de sorties proposées. Principe : participation des jeunes à hauteur de 50 % du coût
<u>Stages organisés</u> de 2 à 5 jours avec ou sans nuitée, organisés par les espaces jeunes du Mail et de la Vallée	De 20 € minimum à 120 € maximum selon le type et le nombre de jours de stage <i>Avec application du quotient familial</i>
Consommations	
- Friandises	0,50 € à 2 €
- Sandwich froid ou chaud	2,50 €
- Café ou Thé	0,50 €
- Eau	0,50 à 1 €
- Boisson non alcoolisée	1,50 €

- **DECIDE** d'appliquer aux tarifs des stages, organisés par le service jeunesse (2 à 5 jours avec ou sans nuitée), la grille des quotients familiaux adoptée par le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année scolaire 2020-2021, avec arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5 centimes.

2. Subventions aux associations humanitaires pour 2020

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'allouer des subventions, pour un montant total de 3 600 €, réparti comme suit aux associations suivantes :

- 800 € à l'association « Tangafaso », pour la poursuite de ses actions de développement au Burkina Faso, sur le plan de la santé, de l'éducation, de l'alimentation en eau et en électricité, de la culture du sol et de l'économie, par l'essor d'activités rémunératrices via l'utilisation du micro-crédit,

- 800 € à l'association « Les enfants du Népal », pour le renouvellement de son soutien au fonctionnement et à la modernisation d'un foyer dédié à l'accueil de 350 enfants démunis de la région de Katmandou, entièrement pris en charge (logés, nourris, éduqués, scolarisés).

- 1 200 € à l'association « Les enfants de Lilligomdé », pour ses actions visant l'amélioration de l'autonomie de vie des habitants du village de Lilligomdé, notamment par l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, pour ses projets de renouvellement en mobilier et matériel scolaires et de construction d'une maison de la femme.

- 800 € à l'association « Kampuchea Souriya », pour ses projets en faveur de la sensibilisation de jeunes cambodgiens démunis aux questions environnementales et d'équipement en mobiliers, pour un centre qui accueille des enfants et adolescents atteints de handicap moteur ou mental.

3. Subvention à l'association « Jeunes Sapeurs-Pompiers de Gif-sur-Yvette » pour 2020

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention, d'un montant de 1 000 € à l'association « Jeunes Sapeurs-Pompiers de Gif-sur-Yvette », qui forme des jeunes à protéger les personnes et promeut des valeurs de secours et d'assistance aux personnes, pour l'organisation du concours de manœuvres, la préparation au brevet de jeune sapeur-pompier, la participation aux commémorations ou de la poursuite d'actions dans le cadre du jumelage avec la ville d'Olpe en Allemagne.

4. Subvention à l'association « Scouts et Guides de France » pour 2020

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention, d'un montant de 2 000 €, à l'association « Scouts et Guides de France » pour ses actions auprès de jeunes giffois en contribuant à leur éducation, à leur engagement dans la vie sociale selon les méthodes du scoutisme.

5. Subvention à l'association « Scouts Unitaires de France » pour 2020

Le Conseil municipal,

- par 32 voix pour,

- 3 conseillères(ers) municipales(aux) ayant voté contre : monsieur DE MONTMOLLIN, madame LE ROY, monsieur HAVEL,

- **DECIDE** d'allouer une subvention, d'un montant de 700 €, à l'association « Scouts Unitaires de France », pour sa contribution à l'éducation de jeunes giffois et le soutien apporté à l'engagement de ces derniers dans la vie sociale, à l'ouverture d'une unité « Aînés » et formation de leurs encadrants.

VI – AFFAIRES CULTURELLES

1. Tarifs de la saison culturelle 2020-2021

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de reconduire pour la saison culturelle 2020-2021, les tarifs fixés pour la saison culturelle 2019-2020, pour les spectacles, les conférences organisées dans le cadre de « l'UniverCité ouverte », pour les actions organisées au sein du Val Fleury, et pour les inscriptions à la ludothèque municipale, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux annexés à la délibération.

2. Conditions générales de vente de la billetterie des spectacles et des conférences

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les conditions générales de vente de la billetterie des spectacles et des conférences de la commune,

- **DIT** que ces conditions générales de vente s'appliqueront à partir de la saison culturelle 2020-2021 jusqu'à nouvelle décision du Conseil municipal.

3. Avenant à la convention d'objectifs entre la commune et l'exploitant du Central Cinéma

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 portant transfert à la « Société des cinémas de l'ouest », sise 24, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200), de la convention d'objectifs conclue le 13 avril 2018 entre la commune et la société « C2L ».

VII – SPORTS

1. Club d'Initiation Sportive – Fixation d'un tarif à la séance pour l'année scolaire 2019-2020

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la tarification à la séance du Club d'Initiation Sportive pour l'année scolaire 2019-2020, avec application de la grille des quotients familiaux adoptée par le Centre Communal d'Action Sociale pour ladite année scolaire, telle qu'annexée à la délibération,

- **DECIDE** de procéder au remboursement des familles pour les neuf séances du Club d'Initiation Sportive ayant dû être annulées en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

2. Club d'Initiation Sportive – Tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil municipal,

- par 28 voix pour,

- 7 conseillères(ers) municipales(aux) ayant voté contre : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE, monsieur DE MONTMOLLIN, madame LE ROY, monsieur HAVEL,

- **DECIDE** d'appliquer aux tarifs en vigueur pour une inscription au Club d'Initiation Sportive une augmentation de +2 %, et de fixer les tarifs pleins pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

- 176 € par enfant giffois,
- 316 € par enfant domicilié à l'extérieur de la commune,

- **DECIDE** d'appliquer au tarif « enfant giffois » la grille des quotients familiaux adoptée par le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année scolaire 2020-2021, avec arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5 centimes.

3. Tarif pour le stage « culture et sports » organisé du 19 au 23 octobre 2020

Le Conseil municipal,

- par 28 voix pour,

- 7 conseillères(ers) municipales(aux) ayant voté contre : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE, monsieur DE MONTMOLLIN, madame LE ROY, monsieur HAVEL,

- **FIXE** le tarif plein pour le stage « culture et sports », organisé du 19 au 23 octobre 2020, à 158 € par enfant,

- **DECIDE** d'appliquer à ce tarif la grille des quotients familiaux adoptée par le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année scolaire 2020-2021, avec arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5 centimes.

VIII – PETITE ENFANCE

1. Multi-accueils collectifs et familiaux - Convention entre le Centre National de la Recherche Scientifique et la commune relative aux conditions de réservation de places

Le Conseil municipal,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **APPROUVE** la convention entre le Centre National de Recherche Scientifique et la commune relative aux conditions de réservation de places au sein des multi accueils collectifs et familiaux « Belle-Image », « Gribouille » et « Aquarelle », au profit du Centre National de Recherche Scientifique, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2020, renouvelable une fois par voie d'avenant.

IX – CADRE DE VIE ET URBANISME

1. Plan Local d'Urbanisme – Mise en œuvre de la procédure de modification

Le Conseil municipal,

- par 32 voix pour,

- 3 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : monsieur DE MONTMOLLIN, madame LE ROY, monsieur HAVEL,

- **PREND ACTE** du lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme,

- **DIT** que les objectifs poursuivis par cette modification sont notamment de :

- . permettre la réalisation de projets d'opérations de renouvellement urbain à destination de logements,
- . répondre aux besoins en équipements publics sur le territoire tels que la construction d'une médiathèque,
- . garantir la préservation des secteurs protégés des hameaux,
- . procéder à des ajustements réglementaires pour préciser certaines règles.

X – ADMINISTRATION GENERALE

1. Commission communale des impôts directs – Liste de présentation des commissaires

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour l'adoption de la liste de présentation des commissaires pour être membres de la commission communale des impôts directs,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** la liste de présentation des commissaires pour être membres de la commission communale des impôts directs, telle qu'elle figure en annexe de la délibération,

- **PREND ACTE** que le maire, ou son représentant, adjoint délégué, est président de droit de ladite commission,

- **CHARGE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué, de transmettre la liste de présentation des commissaires, adoptée, à monsieur le directeur départemental des finances publiques.

2. Commissions municipales – Désignation des membres

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation pour la désignation des neuf membres composant chacune des commissions municipales,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** les neuf membres issus du Conseil municipal pour composer chacune des commissions municipales créées par sa délibération du 9 juin 2020, tels que figurant ci-dessous et annexé de la délibération,

- commission Finances

- . monsieur Pierre-Yves ZIGNA (liste « *Gif !* »)
- . madame Catherine LANSIART (liste « *Gif !* »)
- . madame Caroline LAVARENNE (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Philippe GARSUAULT (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Alban BOURIOT (liste « *Gif !* »)
- . madame Sabine BARBE (liste « *Gif !* »)
- . monsieur CAUCHETIER (liste « *Gif !* »)
- . madame Florence NOIROT (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
- . monsieur Christophe DE MONTMOLLIN (liste « *Le Printemps Giffois* »)

- commission Cadre de vie - Urbanisme

- . madame Catherine LANSIART (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Philippe GARSUAULT (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Thierry FASOLIN (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Alain FAUBEAU (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Nicolas TOURNEUR (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Pierre ROMIEN (liste « *Gif !* »)
- . madame Sabine BARBE (liste « *Gif !* »)
- . madame Evelyne BAGUE (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
- . monsieur Christophe DE MONTMOLLIN (liste « *Le Printemps Giffois* »)

- commission Culture

- . madame Laura BAUDART (liste « *Gif !* »)
- . madame Emilie SOULEZ (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Nicolas TOURNEUR (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Patrice BERTON (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Olivier CLAUSSE (liste « *Gif !* »)
- . madame Katia TARREAU (liste « *Gif !* »)
- . monsieur François LEHN (liste « *Gif !* »)
- . madame Evelyne BAGUE (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
- . madame Annick LE ROY (liste « *Le Printemps Giffois* »)

- commission Vie Scolaire

- . monsieur François DUPUY (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Xavier NISS (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Patrice BERTON (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Olivier CLAUSSE (liste « *Gif !* »)
- . madame Sophie LARDIER (liste « *Gif !* »)
- . madame Marie-Christine FAURIAUX (liste « *Gif !* »)
- . madame Sabine BARBE (liste « *Gif !* »)
- . madame Claire LENZ (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
- . monsieur Jean HAVEL (liste « *Le Printemps Giffois* »)

- commission Sports

- . madame Christine MERCIER (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Pierre ROMIEN (liste « *Gif !* »)
- . monsieur François DUPUY (liste « *Gif !* »)
- . madame Marie-Christine FAURIAUX (liste « *Gif !* »)
- . madame Julia BOUCHEROY (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Alban BOURIOT (liste « *Gif !* »)

- . monsieur Xavier NISS (liste « *Gif !* »)
- . monsieur Pierre MANIL (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
- . madame Annick LE ROY (liste « *Le Printemps Giffois* »)
- commission Jeunesse
 - . madame Christine MERCIER (liste « *Gif !* »)
 - . madame Marie-Christine FAURIAUX (liste « *Gif !* »)
 - . madame Emilie SOULEZ (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Nicolas TOURNEUR (liste « *Gif !* »)
 - . madame Julia BOUCHEROY (liste « *Gif !* »)
 - . madame Katia TARREAU (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Patrice BERTON (liste « *Gif !* »)
 - . madame Florence NOIROT (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
 - . madame Annick LE ROY (liste « *Le Printemps Giffois* »)
- commission Transition énergétique et Travaux
 - . monsieur Thierry FASOLIN (liste « *Gif !* »)
 - . madame Catherine LANSIART (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Pierre-Yves ZIGNA (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur François DUPUY (liste « *Gif !* »)
 - . madame Sabinet BARBE (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Alain FAUBEAU (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur François LEHN (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Pierre MANIL (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
 - . monsieur Christophe DE MONTMOLLIN (liste « *Le Printemps Giffois* »)
- commission Petite enfance
 - . madame Dominique RAVINET (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Patrice BERTON (liste « *Gif !* »)
 - . madame Julia BOUCHEROY (liste « *Gif !* »)
 - . madame Marie-Christine FAURIAUX (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Olivier CLAUSSE (liste « *Gif !* »)
 - . madame Paula ASMAR (liste « *Gif !* »)
 - . madame Laura BAUDART (liste « *Gif !* »)
 - . madame Claire LENZ (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
 - . monsieur Jean HAVEL (liste « *Le Printemps Giffois* »)
- commission Développement durable
 - . monsieur Philippe GARSUAULT (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Michel BARRET (liste « *Gif !* »)
 - . madame Paula ASMAR (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Pierre ROMIEN (liste « *Gif !* »)
 - . madame Marie-Pierre TOURNIAIRE (liste « *Gif !* »)
 - . madame Sophie LARDIER (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Thierry FASOLIN (liste « *Gif !* »)
 - . monsieur Pierre MANIL (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
 - . monsieur Christophe DE MONTMOLLIN (liste « *Le Printemps Giffois* »)

- **PREND ACTE** que toutes les listes soumises aux suffrages des électeurs lors des élections municipales ont présenté au moins un candidat pour être membre des commissions communales,

- **PREND ACTE** que les commissions municipales sont présidées de droit par le maire.

3. Conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires – Désignation des représentants de la commune

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation de ses représentants au conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **PROCEDE** à la désignation pour la durée du mandat municipal 2020-2026 des conseillers municipaux suivants pour être membres du Conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires de la commune à savoir :

- Ecole maternelle et élémentaire du Centre : monsieur Xavier NISS
- Ecole maternelle et élémentaire des Sablons : monsieur Xavier NISS
- Ecole maternelle et élémentaire de Courcelle : monsieur Pierre ROMIEN
- Ecole maternelle et élémentaire de l'Abbaye : monsieur Olivier CLAUSSE
- Ecole maternelle et élémentaire de Belleville : monsieur Alban BOURIOT
- Ecole maternelle et élémentaire de la Plaine : monsieur Alban BOURIOT
- Ecole maternelle et élémentaire des Neuveries : madame Marie-Christine FAURIAUX
- Ecole maternelle et élémentaire de la Feuillarde : madame Marie-Christine FAURIAUX
- Ecole maternelle et élémentaire de Moulon : madame Catherine LANSIART

- **PREND ACTE** que le maire, ou son représentant, est membre de droit de ces Conseils d'écoles.

4. Conseil d'administration du collège Juliette Adam – Désignation du représentant de la commune

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation du représentant titulaire de la commune au Conseil d'administration du collège Juliette Adam ainsi que son suppléant pour le remplacer en cas d'empêchement,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **DESIGNE** le conseiller municipal suivant en qualité de représentant titulaire de la commune au Conseil d'administration du collège Juliette Adam :

- monsieur Michel BOURNAT,

- **DESIGNE** le conseiller municipal suivant en qualité de représentant suppléant de la commune au Conseil d'administration du collège Juliette Adam :

- monsieur François DUPUY,

- **PREND ACTE** que le représentant de la commune au Conseil d'administration du collège Juliette Adam est également membre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, en application de l'article R. 421-46 du Code de l'éducation.

5. Conseil d'administration du collège des Goussons – Désignation du représentant de la commune

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation du représentant titulaire de la commune au Conseil d'administration du collège des Goussons ainsi que son suppléant pour le remplacer en cas d'empêchement,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **DESIGNE** le conseiller municipal suivant en qualité de représentant titulaire de la commune au Conseil d'administration du collège des Goussons :

- monsieur François DUPUY,

- **DESIGNE** le conseiller municipal suivant en qualité de représentant suppléant de la commune au Conseil d'administration du collège des Goussons :

- monsieur Xavier NISS,

- **PREND ACTE** que le représentant de la commune au Conseil d'administration du collège des Goussons est également membre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, en application de l'article R. 421-46 du Code de l'éducation.

6. Conseil d'administration du lycée de la Vallée de Chevreuse – Désignation du représentant de la commune

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation du représentant titulaire de la commune au Conseil d'administration du lycée de la Vallée de Chevreuse ainsi que son suppléant pour le remplacer en cas d'empêchement,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **DESIGNE** le conseiller municipal suivant en qualité de représentant titulaire de la commune au Conseil d'administration du lycée de la Vallée de Chevreuse :

- madame Christine MERCIER

- **DESIGNE** le conseiller municipal suivant en qualité de représentant suppléant de la commune au Conseil d'administration du lycée de la Vallée de Chevreuse :

- monsieur François DUPUY,

- **PREND ACTE** que le représentant de la commune au Conseil d'administration du lycée de la Vallée de Chevreuse est également membre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, en application de l'article R. 421-46 du Code de l'éducation.

7. Association « Le Club Giffois de l'Amitié » –Désignation des représentants de la commune

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation en son sein des quatre conseillers municipaux pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'association « Le Club Giffois de l'Amitié »,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **DESIGNE** les quatre conseillers municipaux suivants en qualité de représentants de la commune au Conseil d'administration de l'association « Le Club Giffois de l'Amitié ».

- monsieur Yann CAUCHETIER,
- madame Caroline LAVARENNE,
- madame Marie-Christine FAURIAUX,
- monsieur Alain FAUBEAU.

8. Dispositif « Rezo Pouce » – Désignation du conseiller municipal en qualité de référent élu

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation du conseiller municipal en qualité de référent élu pour représenter la commune auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Rezo Pouce »,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **DESIGNE** le conseiller municipal suivant en qualité de référent élu pour représenter la commune auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Rezo Pouce »,

- monsieur Alain FAUBEAU.

9. Association « Terre et Cité » – Désignation des représentants de la commune

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public la désignation du représentant titulaire et de son suppléant pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Terre et Cité »,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **DESIGNE** monsieur Philippe GARSUAULT, en qualité de représentant titulaire, et monsieur Pierre ROMIEN, en qualité de représentant suppléant de la commune, au sein du Conseil d'administration de l'association « Terre et Cité ».

10. Association de Défense des Riverains de l'Aéroport Paris-Orly – Désignation des représentants de la commune

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation du délégué titulaire et de son suppléant pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'association de Défense des Riverains de l'Aéroport Paris-Orly,

- par 31 voix pour,

- 4 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,

- **DESIGNE** le conseiller municipal suivant en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'association de Défense des Riverains de l'Aéroport Paris-Orly,

- monsieur Thierry FASOLIN,

- **DESIGNE** le conseiller municipal suivant en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'association de Défense des Riverains de l'Aéroport Paris-Orly,

- monsieur Philippe GARSUAULT.

XI - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

XII - INFORMATIONS DIVERSES

♦

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie-annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 JUIN 2020
Le maire,
Michel BOURNAT

